



Accident suite injonction police

Par **yazz**, le **09/11/2008** à **12:26**

Bonjour,

En sortant d'un péage autoroutier, un policier me demande de m'arrêter or je me trouve sur la voie la plus à gauche et je dois couper en diagonale environs 7 autres files pour rejoindre le poste de police.

Je coupe alors toutes les files en tentant d'éviter le plus de véhicules (trafic dense) mais un véhicule ne me voit pas et me rentre dedans. Il y a un manque évident de sécurisation des forces de l'ordre.

- Sont ils obligés de sécuriser l'arrêt et le départ du véhicule qu'ils contrôlent?
- Si oui quelle référence puis je utiliser?

Je pense que mon assurance va me déclarer responsable à 100% je perds mon véhicule et j'acquies du malus alors que je n'ai jamais eu d'accident auparavant.

- Quels sont mes recours?

Je vous remercie par avance de votre réponse.

Bien cordialement

(ps: dégâts matériels importants et corporels légers en ce qui me concerne l'autre personne n'a rien eu)

Par **jeetendra**, le **09/11/2008** à **12:48**

bonjour, [fluo]même si les policiers vous demandent de vous arrêter vous n'êtes pas[/fluo]

[fluo]dispensé du respect du Code de la Route[/fluo], après tout c'est vous qui êtes au volant et donc responsable en cas de faute de conduite, la le malus c'est sur ainsi que l'imputation totale de l'accident, sans compter une éventuelle verbalisation par les forces de l'ordre témoins direct de l'accident, alors prudence à l'avenir, cordialement

Par **yazz**, le **09/11/2008** à **13:04**

Merci pour votre réponse.